



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25069
8 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3157e séance du Conseil de sécurité, le 8 janvier 1993, le Président a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil, à l'occasion de l'examen du point "Admission de nouveaux Membres" :

"Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la République slovaque soit admise à l'Organisation des Nations Unies. Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à adresser mes félicitations à la République slovaque en cette occasion historique.

Le Conseil note avec grande satisfaction que la République slovaque s'engage solennellement à défendre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et à s'acquitter de toutes les obligations qui y sont énoncées.

Nous nous réjouissons à l'avance de compter bientôt parmi nous la République slovaque en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et de collaborer étroitement avec ses représentants."
